Image not found or type unknown

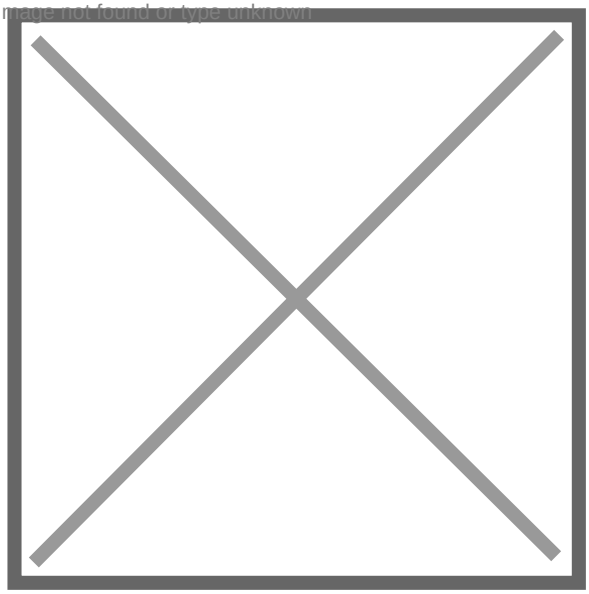

Gros probleme avec notre proprio. expulsion non justifié.

Par **liloudallas**, le **23/05/2012** à **20:32**

Bonjour,
Nous sommes locataire depuis juin 2011 dans une maison à la campagne. Nous avons saisi l'ADIL pour logement insalubre. Les loyer sont bloqué sur un compte depuis 3mois. Le propriétaire nous expulsent pour loyer impayé. Malgré les preuves fourni.
Les problème du logement :
_ toiture foutu, dès qu'il y a un coup de vent, les ardoise tombent. Grosse fuite d'eau et coup.
_ la maison est une vrai éponge 90% d'humidité. Les murs transpire
_ depuis peu, la fosse septique fuit de partout dans le jardin. Sachant qu'il y a 4 logement en plus du notre.
- il fait tout les travaux lui même, mais que du travail baclé et pas au norme. (Ex : prise électrique dans sdb sous le chauffe_eau qui fuit)
Le 18avril, nous avons reçu un recommandé nous disant qu'il cassait le contract pour non respect des clauses. Mais aucune date d'écrit dessus.
il est incapable de nous fournir dès quittance de loyer.
La maison est sur un site protégé.
Cette après midi, nous avons reçu une visite de la gendarmerie pour nous expulsé. Sympas, sachant qu'on lui a envoyé un courrier l'informant qu'on déménage au 1er juin.
L'adil est trop longue à bougé.
Aujourd'hui, le propriétaire c'était garé dans notre allée pour nous empêché de rentré chez nous.

questions :
_ que faire contre l'expulsion? (Je suis enceinte de 7mois en plus)
_ que devons nous fairepour l'empêché de reloué après nous?
_ pour la fosse septique sachant que la maison est en zone protégé, y a t-il une lois écolo

pour l'empêché de pollué le jardin et la rivière.
_ que faire pour nous sortir de cette situation sachant qu'il reste une semaine pour rentré dans notre futur logement?

Par **cocotte1003**, le **24/05/2012** à **07:59**

Bonjour, sans jugement le bailleur ne peut vous expulser. Vou refusez donc de partir et déposez plainte à votre tour. C'est à 'ADIL de prend en main la situation apres votre départ en attendant tachez d'obtenir les documents d'insalubrité avant de partir afin de ne pas etre saisi des loyers bloqués, bon courage, cordialement

Par **liloudallas**, le **24/05/2012** à **08:48**

Merci pour votre réponse.
Je vais appelé la gendarmerie tout à l'heure.
J'ai lu, que la gendarmerie nà pas à se déplacé sans commandement du tribunal et l' appel d'un huissier.
Comment on fait pour le dossier d'insalubrité?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés